

# La Semaine du Record SNSM Du 19 au 24 juin 2009

Départ le 21 juin 2009  
De Saint Nazaire



## Avis de course

# Semaine du Record SNSM

Du 19 juin au 24 juin 2009

Départ de SAINT NAZAIRE le 21 juin 2009

*Autorité organisatrice : Profil Grand Large conjointement avec le S.N.O.S Voile de Saint Nazaire club affilié à la fédération française de voile.*

## 1 Règles

La régata sera régie par :

- 1.1 - Les Règles de Course à la Voile, I.S.A.F. 2009 - 2012
- 1.2 - Les R.S.O. catégorie 3 monocoques et multicoques,
- 1.3 - La partie B du règlement du R.I.P.A.M.,

## 2 Publicité

Le port de la publicité de l'organisateur est obligatoire.

Cette publicité doit être lisible et maintenue en état depuis la confirmation de l'inscription, au départ de Saint Nazaire, jusqu'à la proclamation des résultats.

En cas de non-respect le jury pourra appliquer une pénalité.

## 3 Bateaux admis à courir

**3.1** La régata est ouverte aux monocoques et multicoques désignés ci-dessous munis de leur certificat de jauge respectif en cours de validité:

### 3.1.a.

- Classe IMOCA,
- Classe ORMA,
- Maxis

### 3.1.b

- Multicoques class50 Open
- Monocoques 50 pieds Open
- Classe 40,
- Classe mini 6,50
- Monocoques jauge H.N., catégories C, D, E, F, G, R3 et R4 ,
- Monocoques jauge I.R.C, catégories de I.R.C.1 à I.R.C.5
- Monotypes munis de leur certificat de jauge respectif.
- Multicoques de croisière jauge Multi2000,
- Voiliers de Tradition.

**3.2** Longueur hors tout minimum:

- Pour les monocoques : 8,50m (à l'exception de la class mini 6,50)
- Pour les multicoques : 9,00m

**3.3** Le nombre total de bateaux concurrents de La Semaine du Record SNSM 2009 sera limité à 80.

L'autorité organisatrice se réserve le droit de rejeter ou d'annuler une inscription conformément à l'article 76.1 des règles ISAF.

**4 Composition des équipages**

Les équipages seront composés :

- au plus du nombre maximum de personnes embarquées autorisé par l'acte de francisation du bateau,
- au moins de 2 personnes,

**5 Admissions des concurrents**

**5.1 - LICENCE**

Chaque membre des équipages devra présenter une licence 2009, délivrée par la F.F.Voile, visée par un médecin.

Les équipiers mineurs devront présenter une autorisation parentale conforme aux dispositions réglementaires.

**5.2 ASSURANCE**

Seuls les bateaux armés pour la navigation hauturière (réf. Règlement Division 240), complétée par les équipements définis dans les R50 catégorie 3 monocoque et multicoque et pouvant justifier d'une assurance responsabilité civile, couvrant matériel et équipiers pour la pratique de la voile en compétition, seront admis à courir.

Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'euros et justifier de leur appartenance à un club affilié auprès de l'ISAF « Member National Authority »,

Ou prendre une licence annuelle délivrée par la Fédération Française de Voile.

**5.3 JAUGE**

Chaque skipper devra présenter:

- Le certificat de jauge en cours de validité, correspondant à sa catégorie (voir articles 3.1.a et 3.1.b du présent avis de course)

Pour tout renseignement concernant la jauge H.N. France, s'adresser à:  
Maurice VIAUD, Tel : 06 61 98 66 03 ou 02 40 94 66 03

Pour tout renseignement concernant la jauge I.R.C & Multi2000, s'adresser à:  
Yves Marie LEROUX tél.: 06 80 74 68 36

## 6 Modalités d'inscription

6.1 Les dossiers de pré-inscription seront disponibles sur le site [www.recordsnsm.com](http://www.recordsnsm.com). Ils devront être remplis en ligne et complétés avant le 1er mai 2009

6.2 La pré-inscription sera prise en compte dès la réception d'un chèque d'acompte représentant 50% de la somme totale du prix de l'inscription à La Semaine du Record SNSM.

### 6.3 Montants des droits d'inscriptions :

- De 6,50 m à moins de 9 m : 200 euros,
- De 9 m à moins de 12 m : 350 euros,
- De 12 m à moins de 15 m : 500 euros,
- De longueur égale ou supérieure à 15 m : 700 euros

Les chèques devront être émis à l'ordre de : « **Profil Grand Large** » et envoyés, **avant le 1er mai 2009** à l'adresse postale suivante :

*PROFIL GRAND LARGE, 1 allée Loïc CARADEC, 56 000 VANNES*

**Profil Grand Large reversera la moitié de cette somme à la SNSM.**

6.4 Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 80, la date d'expédition du chèque d'acompte fera foi.

## 7 Obligations des concurrents

### 7.1 Présence des bateaux dans le bassin de Saint Nazaire :

Les bateaux devront être présents dans le port de Saint-Nazaire à partir du vendredi 19 juin 2009 à 14h00 au plus tard.

Les bateaux retardataires pourront recevoir une pénalité de 50€ au profit de la SNSM après délibération de l'organisateur.

Les bateaux pourront bénéficier de la gratuité du Port de Saint-Nazaire à partir du 13 juin 2009 et après l'arrivée jusqu'au 28 juin 09.

Chaque voilier devra rentrer dans le port de Saint-Nazaire après avoir franchi la ligne d'arrivée.

### 7.2 Briefings et réceptions officielles

La présence du skipper ou de son co-skipper est obligatoire aux briefings officiels et aux réceptions officielles, ainsi qu'à la remise des prix.

En cas d'absence du skipper ou de son co-skipper, une pénalité de 50€ au profit de la SNSM pourra être appliquée, après délibération de l'organisateur.

### 7.3 Contrôles sécurité et jauge

Des contrôles de jauges et des équipements de sécurité (RSO catégorie 3) pourront être faits, à la discrétion du comité de jauge et de la direction de course, avant le départ de Saint-Nazaire, ou à l'arrivée.

La présence du skipper ou de son co-skipper est obligatoire à Saint Nazaire le vendredi 19 juin 09 de 14h00 à 19h00 et le samedi 20 juin 09 de 9h00 à 19h00.

En cas d'absence du skipper ou de son co-skipper, une pénalité de 50€ au profit de la SNSM pourra être appliquée, après délibération de l'organisateur.

#### 7.4 Pavillons partenaires

Lors de la confirmation des inscriptions à Saint Nazaire, l'organisation remettra à chaque concurrent un segment de drisse équipée de pavillons de partenaires contre un chèque de caution de 200€.

Cet équipement devra être hissé le long de l'étai et rester à poste dans le port de Saint Nazaire avant le départ et dès avoir franchi la ligne d'arrivée.

Cet équipement devra être remis au PC course après la remise des prix.

#### 7.5 Balise de positionnement

Lors de la confirmation des inscriptions à Saint Nazaire, l'organisation remettra à chaque concurrent une balise de positionnement contre un chèque de caution de 1 000€. Cette balise devra être fixée à l'intérieur du balcon arrière.

Cette balise devra être remise au PC course de Saint Nazaire après avoir franchi la ligne d'arrivée

## 8 Equipement spécifique obligatoire

### 8.1 Pour tous les équipages :

- Une radio VHF fixe 25 watts / 55 canaux équipée du système de secours en mer A.S.N. (Appel Sélectif Numérique), avec une antenne en tête de mât et une antenne de secours, le tout devant être en parfait état de fonctionnement.
- Une VHF portable de secours en état de fonctionnement et sa housse étanche devra être présentée lors du contrôle de sécurité, avant la course.
- Chaque voilier devra être équipé d'un moteur en bon état de marche. Il devra prendre le départ avec une réserve de carburant lui permettant de parcourir au moins quarante milles à une vitesse de 4 nœuds. (*réf : RSO 3.28*)

### 8.2 En complément pour les équipages en double:

- Un système automatique « d'Alarme d'Homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer est demandé.

## 9 Programme de l'épreuve

- Vendredi 18 juin 09, arrivée des bateaux dans le bassin de St. Nazaire,
- Vendredi 19 et samedi 20 juin, de 9H00 à 19h00, confirmation des inscriptions et contrôles sécurités et jauge.
- Vendredi 19 juin, soirée officielle,
- Samedi 20 juin, journée de la Sécurité en Mer autour de thème de la prévention et de la sécurité, avec des débats et des animations pour tous publics.  
La présence des équipages et leur participation aux diverses manifestations liées à cette journée sont vivement encouragées, car, en s'engageant dans La Semaine du Record SNSM, les équipages deviendront les ambassadeurs de la sécurité en mer.
- Samedi 20 juin à 18h00 briefing skippers et briefing météo
- Dimanche 21 juin : DEPART !
- Mercredi 24 juin en soirée, proclamation des résultats à Saint Nazaire.

## 10 Parcours

**Pour les concurrents des classes ORMA, IMOCA et MAXIS** (réf article 3.1.a du présent avis de course): un aller retour entre Saint Nazaire (départ) / Saint Malo / Saint Nazaire (arrivée)

Distance d'environ 568 milles (les marques à respecter seront précisées dans les IC).  
Ce parcours pourra être modifié en fonction des prévisions météos.

**Pour tous les autres concurrents** (réf article 3.1.b du présent avis de course) :

Un parcours dont la zone se situera entre la Pointe de PENMARC'H pour sa partie la plus Nord et le Plateau de ROCHEBONNE pour sa partie la plus Sud.

Départ et Arrivée à Saint Nazaire.

Distance entre 200 et 300 milles selon les catégories de bateaux et les prévisions météos. (les marques à respecter seront précisées dans les IC).

## 11 Classement

L'organisateur se réserve le droit de constituer des groupes de classement en fonction du nombre et des catégories de bateaux engagés.

## 12 Prix

De nombreux lots seront distribués lors de la remise des prix.  
Aucun prix en numéraire ne sera remis.

## 13 Responsabilité

Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, de la compétence de son équipage, de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer (règle fondamentale 4 des RCV).

Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel, par exemple, un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve et à satisfaire l'arrêté du 3 mai 1995.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata .

La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultatifs et aléatoires, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.

Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément à la règle fondamentale 1.1 des RCV et aux dispositions internationales en vigueur.

#### **14 Droit à l'image**

L'inscription de chaque concurrent de La Semaine du Record SNSM 2009 vaut autorisation, pour la Société Profil Grand Large, d'utiliser, pour les besoins de la promotion de l'évènement exclusivement, l'image des bateaux, skippers et membre d'équipages telle qu'elle pourra être captée dans les lieux publics, salle de presse, pontons, bateaux aux pontons, bateaux en navigation, bateaux accompagnateurs, ce sur tous territoires, tous supports, et pour une durée de deux ans maximum, le tout sous réserve de validation, par l'armateur, de chaque image utilisée. Au-delà des deux ans prévus ci-avant, les images ne pourront plus être utilisées qu'à titre de référence historique concernant l'épreuve au sein d'ouvrages ou d'articles de presse ou du site officiel de la compétition.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

#### **15 Routage**

Le routage est interdit.

Il faut entendre par routage, toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrents, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées et accessibles par tous, - bulletins météo radio-diffusés et donnés par VHF, cartes météo transmises par BLU- et permettant la compréhension des différentes situations météorologiques et le choix de la ou les routes à suivre ou à ne pas suivre.

<b>16 Informations complémentaires</b>
--

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**Organisation générale**

Profil Grand Large : 02.97.63.08.81

[contact@recordsnsm.com](mailto:contact@recordsnsm.com)

**Direction de course**

Bernard DUVAL: 06 10 36 10 75

[duval48@club-internet.fr](mailto:duval48@club-internet.fr)